

Madame Séverine Rucquoy
Directrice générale
Commune de Villers-la-Ville

rucquoy.severine@publilink.be

Objet : Commune de Villers-la-Ville – Conseil communal du 11 mai 2020

Madame la Directrice générale,

Votre mail du 13 mai 2020 dont objet sous rubrique a retenu ma meilleure attention.

L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 avril 2020 du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 30 « organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux » indique que « *Jusqu'au 30 septembre 2020, les séances du conseil communal (...) peuvent se tenir de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence, par décision du Collège ou à la demande d'un tiers des membres du conseil communal.* ».

Cet article ne permet pas un mixte (présence physique et virtuelle) : vu la seule présence du Bourgmestre, on peut considérer qu'il s'agit toutefois d'un conseil communal virtuel.

En ce cas, l'article 2 du même arrêté prévoit : « *Les séances publiques virtuelles du conseil communal sont diffusées, en temps réel, sur le site de la commune ou **selon les modalités précisées sur celui-ci.*** ».

La diffusion sur le site internet en temps réel est donc obligatoire. Si à titre exceptionnel, au vu de l'urgence de la tenue du conseil communal du 11 mai, la retransmission sur grand écran peut être admise, il y aurait lieu, pour les prochains conseils, d'assurer la diffusion en temps réel sur internet. **Je vous invite donc à trouver rapidement – et avant la prochaine séance du conseil – une solution technique permettant la diffusion de la séance du conseil en direct.**

J'attire votre attention sur le fait que, s'il devait y avoir un conseil communal en présence physique mais avec public limité ou sans public, la séance publique devrait être retransmise en direct.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre du Logement,
des Pouvoirs locaux, et de la Ville

Pierre-Yves DERMAGNE



CONTACT

Département des Politiques publiques locales

Direction de la Législation organique

Avenue Gouverneur Bovesse, 100

B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 36 32

[legislationorganique.pouvoirslocaux@](mailto:legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

François VANDEVENNE

Attaché

081 32 74 24

[francois.vandevenne@s](mailto:francois.vandevenne@spw.wallonie.be)

pw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Vos réf. : /

Nos réf. : 050204/DirLegOrg/

E20-005077 Villers-la-Ville TG 13 notif

- FV

ANNEXES : /